



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 24 juin 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. MELOTTE

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 16

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. André GERVAIS	M. Michel ROTGER
M. Rémi DETANG	M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Joël MEKHANTAR	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Claude DARCIAUX
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Françoise EHRE
M. François-André ALLAERT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mlle Stéphanie MODDE	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Alain LINGER	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT		Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Didier MARTIN	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Alain MILLOT	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. François DESEILLE
Mlle Christine MARTIN	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Gilles TRAHARD	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. François-André ALLAERT
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Michel JULIEN
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES
Actualisation des autorisations de programme

Par délibération du 22 décembre 2005, la Communauté de l'agglomération dijonnaise a décidé de gérer certains crédits d'investissement en autorisations de programme et crédits de paiement, conformément aux articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées de manière pluri-annuelle pour le financement de projets déterminés.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les autorisations de programme sont votées par l'assemblée délibérante. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées (modification du montant, de la répartition des crédits de paiement prévisionnels, de l'affectation des crédits).

Au vu des ajustements prévus dans le cadre du BS 2010, il est proposé de procéder à l'actualisation des autorisations de programme et des crédits correspondants :

♦ Création d'un pôle d'art contemporain

- **Montant de l'autorisation de programme** : 757 500 euros (inchangé)

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Le montant des crédits de paiement reste inchangé, aucune modification n'étant proposée au Budget Supplémentaire 2010. L'échéancier prévisionnel de réalisation de cette autorisation de programme est rappelé ci-dessous :

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2008	Crédits de paiement 2009	Crédits de paiement 2010
Montants	757 500 €	75 750 €	681 750 €	0
Affectation				Chapitre 204

♦ Participation au financement de la LINO

- **Montant de l'autorisation de programme** : 36 900 000 euros

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Au vu de l'échéancier révisé des crédits de paiement établi par la DREAL au mois de mai 2010, il est proposé :

- de prendre acte de la réduction des crédits de paiement 2010 de 2 100 000 €, conformément à l'inscription proposée au Budget supplémentaire 2010. Cette modification ramène les crédits de paiement 2010 à 1 400 000 €, contre 3 500 000 € prévus au Budget Primitif.

- De réviser les crédits de paiement ultérieurs conformément à la prévision de la DREAL, en allongeant la durée de l'autorisation de programme de un an.

Le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.

- **Répartition et affectation des crédits de paiement annuels prévisionnels** :

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2009	Crédits de paiements				
			2010	2011	2012	2013	2014
Montants	36 900 000 €	8 030 915 €	1 400 K€	5 287 K€	8 654 K€	9 000 K€	4 528,085 K€
Affectation			Chapitre 204				

♦ **Convention ANRU**

- **Montant de l'autorisation de programme** : 14 200 000 euros
- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

- de réduire les crédits de paiement 2010 de 650 000 € conformément à l'inscription proposée au Budget Supplémentaire 2010 et aux perspectives d'exécution. Cette modification ramène les crédits de paiement 2010 à 2 500 000 €, contre 3 150 000 € prévus au Budget Primitif.
- de réviser les crédits de paiement prévisionnels sur la période 2011-2014, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

- **Répartition et affectation des crédits de paiement annuels prévisionnels :**

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2009	Crédits de paiement				
			2010	2011	2012	2013	2014
Montants	14 200 000 €	2 995 913 €	2 500 K€	2 800 K€	2 900 K€	1 300 K€	1 704,087 K€
Affectation			Chapitre 204				

♦ **Participation au financement des déficits d'opération pour la création de logements à loyer modéré – programmation 2009**

- **Montant de l'autorisation de programme** : 6 011 664 €
- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

- d'augmenter les crédits de paiement de 300 000 € conformément à l'inscription proposée au Budget Supplémentaire 2010 et aux perspectives d'exécution. Cette modification porte les crédits de paiement 2010 à 1 300 000 €, contre 1 000 000 € prévus au Budget Primitif.
- de réviser à la baisse les crédits de paiement prévisionnels sur la période 2011-2012, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

- **Répartition et affectation des crédits de paiement annuels prévisionnels :**

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2009	Crédits de paiement		
			2010	2011	2012
Montants	6 011 664 €	932 074 €	1 300 000 €	2 792 026 €	987 564 €
Affectation			Chapitre 204		

♦ Participation au financement des déficits d'opération pour la création de logements à loyer modéré – programmations antérieures à 2009

- **Montant de l'autorisation de programme** : 6 932 665 €
- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

- d'augmenter les crédits de paiement de 400 000 € conformément à l'inscription proposée au Budget Supplémentaire 2010 et aux perspectives d'exécution. Cette modification porte les crédits de paiement 2010 à 2 400 000 €, contre 2 000 000 € prévus au Budget Primitif.
- de réviser à la baisse les crédits de paiement prévisionnels 2011, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

Répartition et affectation des crédits de paiement annuels prévisionnels :

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2009	Crédits de paiements	
			2010	2011
Montants	6 932 665 €	2 833 261 €	2 400 000 €	1 699 404 €
Affectation			Chapitre 204	

♦ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2010 :

- **Montant de l'autorisation de programme** : 7 000 000 €
- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Le montant des crédits de paiement reste inchangé, aucune modification n'étant proposée au Budget Supplémentaire 2010.

L'échéancier prévisionnel de réalisation de cette autorisation de programme est rappelé ci-dessous :

	Autorisation de programme	Crédits de paiement			
		2010	2011	2012	2013
Montants	7 000 000 €	400 000 €	1 750 000 €	3 500 000 €	1 350 000 €
Affectation		Chapitre 204			

Réalisation de 2 lignes de tramway :

- **Montant de l'autorisation de programme 2010 – 2014** : 381 250 000 € HT et 451 113 000 € TTC

En raison de l'avancement du calendrier de réalisation des travaux, il est proposé :

- d'augmenter les crédits de paiement de 13 070 000 € conformément à l'inscription proposée au Budget Supplémentaire 2010. Cette modification porte les crédits de paiement 2010 à 96 618 000 €, contre 83 548 000 € prévus au Budget Primitif.
- de réviser à la baisse les crédits de paiement prévisionnels sur la période 2011-2014, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

- Répartition et affectation des crédits de paiement annuels prévisionnels :

	Autorisation de programme	Crédits de paiements				
		2010	2011	2012	2013	2014
En K€ HT	381 250	84 898	157 348	126 841	11 923	240
En K€ TTC	451 113	96 618	188 246	151 702	14 260	287
Affectation		Chapitres 20 - 21 - 23				

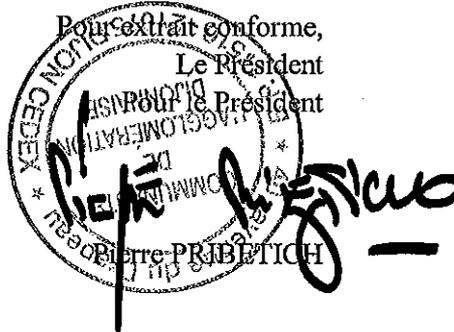
Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- d'approuver la révision et l'affectation des autorisations de programme présentées ci-dessus.

Convocation envoyée le 18 juin 2010
Publié le 25 juin 2010
 Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,
 Le Président
 Pierre-PRÉBÉTICH



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
 Déposé le :

28 JUIN 2010

